



## Rapport sommaire

Examen et évaluation des politiques et procédures des conseils scolaires de l'Ontario s'appliquant aux sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques

Avril 2018

# Rapport sommaire

## Historique

« Atteindre l'excellence : une vision renouvelée de l'éducation en Ontario » vise à soutenir l'apprenant dans son ensemble – afin d'assurer son développement cognitif, social, émotionnel et physique, ainsi que celui de son image de soi et son état d'esprit – et à créer la meilleure expérience possible en matière d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation, de manière à ce que tous les élèves réussissent.

Pour soutenir le bien-être des élèves et pour susciter la confiance des citoyens dans le système scolaire public, il est important de travailler de façon à ce que l'environnement dans les écoles et les milieux d'apprentissage de l'Ontario soit sain et sécuritaire pour chaque élève.

Même si le ministère de l'Éducation (le Ministère) n'impose pas actuellement l'application de politiques ou procédures précises se rapportant à la sécurité des sorties éducatives en plein air, il reconnaît que l'apprentissage en plein air représente pour les élèves une occasion inestimable d'acquérir des expériences et des habiletés précieuses dans le cadre de leur programme d'études. Quoi qu'il en soit, la sécurité des élèves est d'une importance primordiale dans tout milieu d'apprentissage.

## Contexte

En juillet 2017, un élève de quinze ans en neuvième année du Toronto District School Board (TDSB) s'est noyé durant une excursion en canot dans le parc Algonquin parrainée par ce conseil scolaire. En raison de cet incident<sup>1</sup>, le Ministère a annoncé, le 17 août 2017, la tenue d'un examen des politiques et procédures des conseils scolaires<sup>2</sup> ainsi que des pratiques de mise en œuvre et de surveillance des sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques. Cet examen visait à déterminer la mesure dans laquelle les préoccupations en matière de sécurité étaient suffisamment prises en considération.

Cet examen définit les sorties éducatives en plein air en tant qu'activités sanctionnées par les conseils scolaires et ayant lieu hors des terrains de l'école, que ce soit dans le cadre d'un programme éducatif en plein air officiel ou d'une excursion scolaire (y compris les excursions de jour et avec nuitées).

## Objet

À l'issue d'un processus concurrentiel de demande de services, le Ministère a engagé Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour qu'il examine et évalue les politiques et procédures des conseils scolaires de l'Ontario s'appliquant aux activités éducatives et aux excursions (sorties éducatives) en plein air, particulièrement celles où des élèves participent à des activités aquatiques.

Le présent rapport est le résultat de cet examen et met l'accent sur l'évaluation des éléments suivants :

- La question de savoir si les politiques et procédures des conseils scolaires répondant aux normes minimales en matière de pratiques de gestion des risques (Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario d'Ophea), y compris les exigences liées aux tests de natation, les ratios de surveillance et la certification des instructeurs<sup>3</sup>, sont appliquées au sein de chaque conseil scolaire;

---

<sup>1</sup> Les **incidents** comprennent les événements entraînant une blessure à un élève ou un employé, ainsi que les événements qui font augmenter le risque de blessure.

<sup>2</sup> Les **conseils scolaires** comprennent tous les conseils scolaires de district, les administrations scolaires et la Direction des écoles provinciales et d'application.

<sup>3</sup> Les **instructeurs** enseignent des habiletés et ils possèdent les certifications exigées. Ce rôle pourrait être rempli par un parent, un tuteur ou un bénévole, ou encore par un employé d'un fournisseur externe.

- La question de savoir si les politiques et procédures sont mises en œuvre de façon uniforme et systématique au sein de tous les conseils scolaires, et si leur conformité est surveillée.

L'examen s'est articulé autour des questions suivantes :

1. Quel est l'état actuel des politiques et procédures des conseils scolaires de l'Ontario s'appliquant aux sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques?
2. Dans quelle mesure ces politiques et procédures répondent-elles aux normes minimales en matière de gestion du risque énoncées dans les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario d'Ophea (Les lignes directrices), y compris les exigences liées aux tests de natation, les ratios de surveillance et la certification des instructeurs?
3. Quelles sont les pratiques de surveillance observées pour s'assurer que les politiques et procédures des conseils scolaires sont appliquées uniformément au sein de tous ces conseils?
4. Quelles sont les mesures de conformité appliquées (c'est-à-dire intégrées au processus d'approbation) pour assurer l'application des politiques et procédures des conseils scolaires?
5. Quelles sont les pratiques exemplaires en ce qui a trait aux politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques?

### Méthodologie du rapport

De novembre 2017 à mars 2018, Deloitte a recueilli, en collaboration avec des représentants du Ministère, des données de conseils scolaires publics, catholiques et de langue française ou anglaise dans toutes les régions de l'Ontario, ainsi que d'autres territoires canadiens et internationaux, afin d'alimenter le contenu d'un rapport faisant état des principales constatations et recommandations relatives aux politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air.

Les principales méthodes de collecte de données utilisées comprennent les suivantes :

- Un sondage en ligne envoyé à tous les conseils scolaires de langue française ou anglaise financés par les fonds publics en Ontario<sup>4</sup>;
- Des entrevues approfondies avec les intervenants clés (conseils scolaires et organismes tiers<sup>5</sup>) qui portaient sur les sorties éducatives en plein air<sup>6</sup>;
- Des groupes de discussion avec des représentants d'écoles et de conseils scolaires<sup>7</sup>;
- Un examen et une évaluation des politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air<sup>8</sup>;
- Une analyse juridictionnelle des politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air a été effectuée dans quatre territoires canadiens et deux territoires internationaux<sup>9</sup> dans le but de recenser des pratiques pertinentes et applicables qui pourraient être mises en œuvre en Ontario.

### Sélection de territoires pour l'analyse juridictionnelle

Des territoires ont été sélectionnés en fonction de caractéristiques qu'ils ont en commun avec l'Ontario (géographie, population, structure des conseils scolaires, etc.) afin de s'assurer de pouvoir

<sup>4</sup> Le sondage a été envoyé aux directeurs de l'éducation, aux secrétaires-trésoriers et au directeur général de la Direction des écoles provinciales et d'application. Le taux de participation global au sondage s'est élevé à 85 % pour l'ensemble des conseils (84 % pour les conseils scolaires de langue anglaise, y compris les administrations scolaires et la Direction des écoles provinciales et d'application, et 92 % pour les conseils scolaires de langue française).

<sup>5</sup> Aux fins du présent rapport, les organismes tiers sont des organismes qui soutiennent les écoles et les conseils scolaires et qui se spécialisent en gestion du risque ou en activités éducatives et excursions en plein air, notamment le Council of Outdoor Educators of Ontario, la Ontario Camps Association, la Ontario Recreational Canoeing and Kayaking Association, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario, Ophea et le Conseil canadien de plein air.

<sup>6</sup> Des entrevues ont été réalisées auprès de huit conseils scolaires et de six organismes tiers. Chaque entrevue a été administrée à un à cinq représentants de conseil scolaire ou d'organisme.

<sup>7</sup> Deux groupes de discussion représentant douze conseils scolaires de langue anglaise et six de langue française ont été créés.

<sup>8</sup> Les politiques et procédures de cinquante-quatre conseils scolaires ont été compilées dans le cadre du sondage en ligne.

<sup>9</sup> Les territoires canadiens sélectionnés sont la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard. Les territoires internationaux sélectionnés sont la Nouvelle-Galles-du-Sud en Australie et le comté de Devon au Royaume-Uni.

envisager la mise en œuvre, en Ontario, de toute pratique recensée. En particulier et tout comme l’Ontario, ces territoires représentent divers milieux (milieu rural ou urbain, proximité variable de l’eau, etc.), de sorte qu’il pourrait être indiqué d’examiner leur approche en matière d’élaboration de politiques et de programmation relatives aux sorties éducatives en plein air aux fins d’une mise en œuvre éventuelle en Ontario.

### Processus de sélection des intervenants

#### Sélection des conseils scolaires participants

Alors que tous les conseils scolaires financés à l’aide des fonds publics en Ontario ont été invités à participer au sondage en ligne, un groupe témoin de conseils scolaires a été constitué pour participer à des entrevues et des séances de groupes de discussion, selon les critères suivants : la région, la taille du conseil scolaire, la composition rurale ou urbaine et le type de système financé par les fonds publics (public, catholique, de langue française ou anglaise). Parmi les personnes interviewées et les membres de groupes de discussion, on retrouvait des représentants de conseils scolaires, des responsables des sorties éducatives en plein air, des directeurs d’école et des employés et instructeurs œuvrant dans ce domaine.

**Figure 1. Représentation des conseils scolaires**

| Mode de consultation         | Représentation régionale des conseils scolaires*  |
|------------------------------|---|
| <b>Entrevues</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Barrie (deux conseils scolaires)</li> <li>• London (un conseil scolaire)</li> <li>• Ottawa (un conseil scolaire)</li> <li>• Sudbury-North Bay (un conseil scolaire)</li> <li>• Thunder Bay (un conseil scolaire)</li> <li>• Région de Toronto (deux conseils scolaires)</li> </ul>   |
| <b>Groupes de discussion</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Barrie (un conseil scolaire)</li> <li>• London (trois conseils scolaires)</li> <li>• Ottawa (cinq conseils scolaires)</li> <li>• Sudbury-North Bay (trois conseils scolaires et une administration scolaire)</li> <li>• Thunder Bay (deux conseils scolaires)</li> <li>• Région de Toronto (trois conseils scolaires)</li> </ul> |

\* Tant lors des séances d’entrevue que des séances des groupes de discussion, chaque conseil scolaire a désigné une à cinq personnes pour qu’elles participent en son nom.

#### Sélection des organismes tiers participants

Il importait aussi de consulter des organismes tiers<sup>10</sup> se spécialisant dans les sorties éducatives en plein air ou dans la gestion du risque dans la province afin de mieux comprendre les normes du secteur et ses exigences en matière d’accréditation. Parmi les participants, on retrouvait des présidents d’organismes, des directeurs de programme, des coordonnateurs de la gestion du risque ainsi que des membres et des employés de conseils scolaires.

#### Limites

Cet examen était soumis à deux limites principales. Premièrement, les données recueillies dans le cadre du sondage, des entrevues et des séances de groupes de discussion ont été déclarées par les intéressés. Deuxièmement, ce ne sont pas tous les conseils scolaires qui ont participé aux sondages, aux séances de groupes de discussion et aux entrevues. Les constatations énoncées dans le rapport

<sup>10</sup> Les organismes tiers dont des membres ont été interviewés sont le Council of Outdoor Educators of Ontario, la Ontario Camps Association, la Ontario Recreational Canoeing and Kayaking Association, le Fonds d’échange d’assurance des conseils scolaires de l’Ontario, Ophea et le Conseil canadien de plein air.

à propos de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la surveillance et de la conformité des politiques des conseils scolaires ne sont donc peut-être pas représentatives des conseils scolaires qui n'ont pas participé au processus de collecte de données. Pour atténuer les effets de cette situation, Deloitte a utilisé plusieurs méthodes de collecte de données (décrites plus haut) afin de recueillir des renseignements auprès d'un large éventail d'intervenants.

## Principales constatations

### 1. La plupart des conseils scolaires ont en place des politiques ou des procédures concernant les sorties éducatives en plein air

Dans l'ensemble, 97 %<sup>11</sup> des conseils scolaires ayant répondu au sondage en ligne (n\*=68) ont indiqué qu'ils ont en place des politiques et procédures en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air. De plus, les résultats du sondage révèlent que 61 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage en ligne (n=67) examinent leurs politiques et procédures tous les un à quatre ans. Cela dit, ces politiques et procédures varient grandement d'un conseil scolaire à l'autre (niveau de détail, degré de précision, structure, etc.). Des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées ont indiqué que cette variabilité est liée aux orientations provinciales limitées fournies aux conseils scolaires pour l'encadrement de l'élaboration de leurs politiques, aux différences dans la capacité interne des conseils scolaires à soutenir l'élaboration de politiques et à des facteurs contextuels régionaux (approches adoptées en fonction des besoins de la communauté d'élèves locale ou de la collectivité, etc.).

Seulement 50 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=68) ont indiqué que leurs politiques et procédures applicables aux sorties éducatives en plein air s'appuient sur des considérations relatives à la diversité de leur population d'élèves<sup>12</sup>. De plus, seulement 30 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=68) ont indiqué qu'ils traduisent dans d'autres langues l'information portant sur les sorties éducatives en plein air afin de communiquer cette information aux parents et tuteurs.

Les résultats du sondage révèlent que l'on tient compte de façon plus limitée des considérations relatives à la diversité aux fins de l'élaboration des politiques et procédures des conseils scolaires. Toutefois, les entrevues et les groupes de discussion avec des représentants des écoles et des conseils scolaires à l'échelle de la province ont mis en relief le fait que les gens du milieu sont tout à fait déterminés à assurer un accès équitable à des possibilités de sorties éducatives en plein air sécuritaires et de grande qualité pour tous les élèves. Par exemple, certains conseils scolaires ont indiqué qu'ils fournissent un soutien financier afin de s'assurer que le coût n'est pas un obstacle à la participation aux sorties éducatives en plein air, alors que plusieurs conseils scolaires urbains ont recours à des agents de liaison multiculturels pour soutenir le nombre croissant de nouveaux Canadiens se retrouvant parmi leurs élèves. De nombreux conseils scolaires collaborent aussi avec des organismes communautaires locaux pour offrir des services de traduction et d'interprétation visant à faciliter la communication avec les parents et tuteurs.

### 2. Les politiques et procédures des conseils scolaires s'appliquant aux sorties éducatives en plein air sont généralement alignées sur les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario d'Ophea (Les lignes directrices)

Au total, 94 %<sup>13</sup> des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=68) ont appliqué Les lignes directrices en tant que norme minimum de gestion des risques associés aux sorties éducatives en

---

\*Pour les données recueillies dans le cadre du sondage, « n » est le nombre total de conseils ayant répondu à la question (le dénominateur du pourcentage).

<sup>11</sup> Quarante-trois pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage ont indiqué qu'ils appliquent des politiques et procédures, y compris des procédures administratives d'appoint, approuvées par eux-mêmes en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air; 29 % ont précisé qu'ils mettent en œuvre des politiques et procédures approuvées par eux-mêmes en ce qui concerne les sorties éducatives en plein air; et 7 % ont indiqué qu'ils appliquent des procédures administratives; et 18 % ont indiqué qu'ils appliquent d'autres politiques ou procédures en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air.

<sup>12</sup> Les considérations relatives à la diversité comprennent, par exemple, le fait de reconnaître la nécessité de gérer des situations diverses ainsi que les besoins de divers groupes de la population d'élèves (nouveaux arrivants y compris des réfugiés; groupes racialisés; élèves autochtones ou ayant un statut socioéconomique moins élevé, etc.).

<sup>13</sup> Quatre-vingt-quatorze pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils traitent Les lignes directrices comme les normes minimales concernant la gestion des risques associés à l'activité physique, y compris pour les sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques.

plein air. Les conseils scolaires ont aussi indiqué qu'ils étaient généralement satisfaits des lignes directrices<sup>14</sup>. De plus, 81% de ces conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=67) ont précisé que leurs politiques et procédures relatives aux sorties éducatives en plein air répondent aux normes minimales énoncées dans Les lignes directrices ou les dépassent<sup>15</sup>.

Quoi qu'il en soit, la mesure dans laquelle les conseils scolaires alignent explicitement leurs politiques et procédures sur Les lignes directrices varie (par exemple, certains conseils scolaires citent Les lignes directrices comme une référence alors que d'autres incorporent directement des articles de ces lignes directrices). Des personnes interviewées et des membres de groupes de discussion ont laissé entendre que cette variabilité est imputable à un manque d'orientation pour une approche normalisée en matière d'incorporation des lignes directrices dans les politiques et procédures des conseils scolaires aux fins du soutien de leur mise en œuvre.

### **3. Les écoles et les conseils scolaires ont indiqué qu'ils aimeraient bénéficier d'un soutien additionnel pour interpréter et mettre en œuvre les politiques et procédures des conseils**

Alors que les conseils scolaires fournissent de manière uniforme à leur personnel des formulaires et modèles obligatoires<sup>16</sup> afin de soutenir la mise en œuvre de leurs politiques et procédures relatives aux sorties éducatives en plein air, 49 % de ceux ayant répondu au sondage (n=68) ont indiqué qu'ils offrent aux employés concernés de leurs écoles de la formation et du perfectionnement professionnel obligatoires ou facultatifs se rapportant à ces sorties éducatives en plein air<sup>17</sup>. Certains membres de groupes de discussion et certaines personnes interviewées ont laissé entendre qu'il est difficile d'assurer une interprétation et une mise en œuvre uniformes des politiques et procédures des conseils scolaires tant au niveau des écoles que des conseils scolaires eux-mêmes.

Des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées ont indiqué qu'ils souhaiteraient bénéficier de possibilités d'apprentissage additionnelles (selon leur contexte local), ce qui leur permettrait de soutenir la mise en œuvre des politiques et procédures. Par exemple, il pourrait être particulièrement approprié d'offrir des possibilités d'apprentissage électronique aux employés des conseils scolaires ruraux ou éloignés qui ne jouissent pas du même accès aux possibilités de formation offertes par des organismes tiers établis en milieu urbain. De plus, certains conseils scolaires ruraux ou éloignés se fient davantage à des bénévoles qui peuvent avoir besoin de formation spécialement conçue pour eux en ce qui concerne les sorties éducatives en plein air. Certains membres de groupes de discussion et certaines personnes interviewées ont aussi indiqué qu'ils souhaiteraient s'échanger des renseignements au sujet des réussites et des problèmes relatifs à la mise en œuvre des politiques et procédures des conseils scolaires (la création d'un réseau de responsables des activités éducatives en plein air pour le partage de pratiques exemplaires).

### **4. Les écoles et les conseils scolaires souhaiteraient bénéficier d'un soutien additionnel pour contrôler l'application des exigences découlant des politiques des conseils scolaires et en assurer la conformité**

La plupart des conseils scolaires ayant répondu au sondage ont indiqué qu'ils appliquent des processus pour examiner et surveiller la mise en œuvre par les écoles des politiques et procédures des conseils scolaires<sup>18</sup>. De plus, la majorité de ceux ayant répondu au sondage utilisent des cadres de travail clairs pour approuver les sorties éducatives en plein air<sup>19</sup>.

---

<sup>14</sup> Quatre-vingt-dix-huit virgule cinq pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage sont « assez satisfaits » ou « très satisfaits » des lignes directrices.

<sup>15</sup> Quatre-vingt-un pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage ont indiqué qu'ils ont des politiques ou procédures concernant les sorties éducatives en plein air qui répondent aux normes minimales énoncées dans Les lignes directrices ou les dépassent, et 17 % ont indiqué ne pas le savoir.

<sup>16</sup> Quatre-vingt-seize pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage fournissent des formulaires et modèles obligatoires que doit utiliser le personnel pour soutenir la mise en œuvre de leurs politiques et procédures.

<sup>17</sup> Vingt-cinq pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage offrent de la formation et du perfectionnement professionnel obligatoires aux employés concernés de leurs écoles, 17 % offrent à ces employés de la formation et du perfectionnement professionnel facultatifs et 7 % leur offrent de la formation et du perfectionnement professionnel obligatoires ou facultatifs.

<sup>18</sup> Soixante-quinze pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils ont des processus en place pour examiner et surveiller les pratiques de mise en œuvre observées par les écoles en ce qui concerne les politiques de ces conseils.

<sup>19</sup> Quatre-vingt-treize pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage recourent à des cadres de délégation de pouvoirs clairs pour approuver les sorties éducatives en plein air.

Si l'on se fie aux conseils scolaires ayant répondu au sondage, la surveillance de l'application des exigences découlant des politiques et procédures des conseils scolaires (résultats aux tests de natation, certifications exigées pour les enseignants et instructeurs en vertu des lignes directrices) est souvent assurée au niveau de l'école par le directeur ou l'enseignant ou encore par l'éducateur responsable des activités en plein air<sup>20</sup>. Cependant, seulement 37% des conseils scolaires ayant répondu au sondage (n=68) effectuent des vérifications de la conformité<sup>21</sup>.

Les membres de groupes de discussion et les personnes interviewées au niveau des conseils scolaires ont décrit diverses méthodes informelles utilisées pour assurer la conformité dans toutes les écoles de ces mêmes conseils scolaires (en tant, par exemple, que point à l'ordre du jour durant les rencontres récurrentes entre les directeurs d'écoles et les administrateurs de conseils scolaires, etc.). De même, des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées au niveau des écoles ont décrit divers outils et modèles informels servant à surveiller la mise en application des politiques et procédures des conseils scolaires (documents de repérage Excel, formulaires papier, etc.).

Des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées ont indiqué qu'ils souhaiteraient disposer d'outils et de modèles normalisés pour améliorer les pratiques courantes utilisées pour surveiller tant l'application des exigences au niveau des écoles que l'évaluation de l'application des politiques et procédures au niveau des conseils scolaires en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air.

## Recommandations

Les recommandations qui suivent ont été formulées en fonction des principales constatations. Elles visent à soutenir les conseils scolaires en améliorant les politiques et procédures relatives aux sorties éducatives en plein air.

### 1. Créer un ensemble de paramètres d'orientation pour la surveillance et l'évaluation de l'application des politiques et procédures des conseils scolaires par les écoles

#### Raisonnement sous-tendant la recommandation

Il y a une possibilité de renforcer les processus de surveillance et d'évaluation de l'application des politiques et procédures des conseils scolaires par les écoles. Cette recommandation vise à gérer ce qui suit :

- a. Des personnes sondées ou interviewées et des membres de groupes de discussion ont indiqué qu'ils aimeraient disposer d'outils et de modèles normalisés additionnels pour soutenir les écoles lorsque vient le moment de surveiller l'application des politiques et procédures des conseils scolaires;
- b. Des personnes sondées ou interviewées et des membres de groupes de discussion ont indiqué qu'ils aimeraient disposer d'outils normalisés pour améliorer les mesures utilisées par les conseils scolaires pour assurer l'application des politiques et procédures au sein de l'ensemble des écoles.

#### Aperçu de la recommandation

Il est important pour les conseils scolaires de s'assurer qu'ils mettent en œuvre une approche soutenant la surveillance (suivi des exigences clés par les écoles) et l'évaluation normalisées (examens et vérifications périodiques effectuées par les conseils scolaires) de la conformité aux

---

<sup>20</sup> Les permissions des parents ou tuteurs exigées pour que les enfants puissent participer aux sorties éducatives en plein air font l'objet d'un suivi effectué par le directeur de l'école (96 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage) ou par l'enseignant ou l'éducateur responsable des activités en plein air (77 % des conseils scolaires ayant répondu au sondage). Les résultats aux tests de natation sont consignés par le directeur de l'école (58% des conseils scolaires ayant répondu au sondage) ou par l'enseignant ou l'enseignant d'éducation en plein air (74% des conseils scolaires ayant répondu au sondage). Les résultats aux tests pré-excursion autres que les tests de natation sont consignés par le directeur de l'école (64% des conseils scolaires ayant répondu au sondage) ou par l'enseignant ou l'enseignant d'éducation en plein air (83% des conseils scolaires ayant répondu au sondage). Les certifications exigées pour les enseignants et les instructeurs en vertu des lignes directrices ou des normes de sécurité du conseil scolaire font l'objet d'un suivi effectué par le directeur de l'école (76% des conseils scolaires ayant répondu au sondage) ou par l'enseignant ou l'enseignant d'éducation en plein air (45% des conseils scolaires ayant répondu au sondage).

<sup>21</sup> Trente-sept pour cent des conseils scolaires ayant répondu au sondage sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils effectuent des vérifications de la mise en œuvre des politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air qui sont appliquées par les écoles, alors que 52 % des conseils scolaires sont « en désaccord » avec cette affirmation.

politiques et procédures des conseils scolaires. L'approche en matière de surveillance et d'évaluation devrait comprendre ce qui suit : la surveillance au niveau des écoles de l'application des exigences découlant des politiques des conseils scolaires et l'évaluation au niveau des conseils scolaires de l'application de leurs politiques.

### **Surveillance au niveau des écoles de l'application des exigences découlant des politiques des conseils scolaires**

Les conseils scolaires devraient fournir des paramètres clairs pour la surveillance uniforme, par leurs écoles, des exigences applicables aux sorties éducatives en plein air. Le processus de surveillance devrait être soutenu à l'aide d'outils et de modèles, de listes de contrôle et de protocoles connexes normalisés à l'échelle du conseil scolaire. Ces derniers permettraient aux écoles de surveiller et de déclarer leurs résultats liés à l'application des politiques et procédures des conseils. Ce processus pourrait être soutenu par les outils dont la description suit.

#### **A. Rapport de surveillance :**

- L'analyse juridictionnelle donne à penser qu'un modèle de « rapport de surveillance » serait un outil utile pour soutenir le processus de surveillance au niveau des écoles. Bien que de nombreux conseils scolaires en Ontario et dans d'autres territoires utilisent un éventail varié de modèles de production de rapports et de surveillance, un modèle provincial normalisé (comprenant des définitions clés, des listes de contrôle, etc.) pourrait être créé et mis à la disposition de tous les conseils scolaires. Ces modèles pourraient servir à identifier des normes quantitatives (ratios de surveillance, résultats aux tests de natation, etc.) et qualitatives clés (inclusion de considérations relatives à l'équité, etc.) que les écoles devraient surveiller et documenter pour chacune des sorties éducatives en plein air.
- Le rapport de surveillance permettrait aux administrateurs d'écoles (ceux à qui on a délégué la surveillance des sorties éducatives en plein air) d'évaluer la mesure dans laquelle leur école applique les exigences découlant des politiques de leur conseil scolaire.

#### **B. Exercice de réflexion post-excursion :**

- L'exercice de réflexion post-excursion permet aux personnes qui participent à une sortie éducatives en plein air au niveau de leur école de recueillir des commentaires sur les réussites, les problèmes et les apprentissages associés à cette expérience. Cela pourrait comprendre une discussion entre des directeurs d'école, des responsables des sorties éducatives en plein air, des bénévoles, des parents et tuteurs, des élèves ou des organismes tiers.
- Dans le cadre d'entrevues et lors de séances de groupes de discussion, certaines écoles ont indiqué qu'elles ont mis en place un exercice de réflexion post-excursion et qu'elles ont constaté que cet exercice les aidait à continuer de s'améliorer.

### **Évaluation au niveau des conseils scolaires de l'application de leurs politiques**

Les conseils scolaires pourraient compiler et examiner les rapports de surveillance afin d'évaluer globalement l'application de leurs politiques et procédures respectives par les écoles. Le processus d'évaluation au niveau des conseils scolaires devrait comprendre ce qui suit :

- Un processus permettant aux écoles de soumettre leurs rapports de surveillance aux conseils scolaires à une fréquence préétablie (mensuelle ou trimestrielle);
- Un processus d'intervention qui servirait lorsque les exigences découlant de leurs politiques et procédures n'ont pas été satisfaites. Par exemple, le conseil scolaire pourrait travailler avec l'école pour élaborer un plan d'action qui permettrait de :
  - a. Comprendre pourquoi les normes minimales n'ont pas été atteintes;
  - b. S'assurer que le cadre d'approbation actuel permet d'empêcher que le problème ne survienne à nouveau avant la prochaine sortie éducatives en plein air.

### **Considérations relatives à la mise en œuvre**

Des paramètres d'orientation pour la surveillance et l'évaluation de la mesure dans laquelle l'école applique les politiques et procédures des conseils scolaires et utilise les outils et modèles



connexes (rapports de surveillance, etc.) pourraient être fournis aux conseils scolaires. Cela dit, les conseils scolaires devraient conserver une marge de manœuvre qui leur permettra d'adapter l'approche ou les ressources en fonction de leurs propres besoins.

### Exemples de pratiques d'autres territoires

Cette recommandation s'inspire de pratiques recensées dans le comté de Devon au Royaume-Uni et appliquées sous l'égide du Outdoor Education Advisers' Panel (OEAP)<sup>22</sup>, ainsi que de pratiques observées en Nouvelle-Galles-du-Sud en Australie, où elles sont encadrées par la School Sports Unit (SSU).

Dans le comté de Devon, l'OEAP a comme mandat d'assurer l'encadrement et la gestion efficaces d'activités éducatives et d'excursions en plein air pour toutes les écoles. Les membres représentent les autorités locales et d'autres fiducies scolaires et écoles indépendantes. Le document « National Guidance on Outdoor Education » est l'une des réalisations clés de ce groupe. Il vise à réduire le fardeau des écoles par le biais de l'établissement d'exigences normalisées pouvant être incorporées dans les politiques et procédures des écoles. Comme certaines des exigences normalisées se rapportent à la surveillance de la conformité, le document contient des outils et modèles normalisés (cadres d'autoévaluation avec des outils pour évaluer l'impact des sorties éducatives en plein air sur l'apprentissage et le développement personnel des étudiants).

En Nouvelle-Galles-du-Sud, la SSU fournit aux écoles des questions d'orientation ouvertes servant à évaluer la conformité avec les politiques et les lignes directrices de cet État australien en ce qui a trait aux sorties éducatives en plein air. Des instructions et des documents suggérés accompagnent chaque question. Une personne-ressource désignée par l'école (habituellement, le directeur) collabore avec l'agent régional de la SSU pour discuter des réponses aux questions d'orientation et pour s'assurer que toutes les exigences ont été remplies. Les questions d'orientation utilisées sont les suivantes<sup>23</sup> :

- a. Comment la politique est-elle mise en œuvre pour répondre aux besoins des élèves, du personnel et de la collectivité dans votre contexte scolaire?
- b. Comment pouvez-vous démontrer que l'école a observé et appliqué uniformément toutes les exigences découlant des politiques?
- c. Quels sont les processus utilisés pour examiner la mise en œuvre de cette politique par l'école?

## 2. Déterminer les besoins en formation et bâtir la capacité

### Raisonnement sous-tendant la recommandation

La mise en place de possibilités supplémentaires de formation et de développement de la capacité (possibilités d'apprentissage électronique, conférences, etc.) au niveau des conseils scolaires et des écoles pourrait permettre de réagir aux constatations suivantes :

- a. L'expertise et la capacité administrative en matière de sorties éducatives en plein air varient d'un conseil scolaire à l'autre dans la province;
- b. Les activités de formation et de perfectionnement offertes à l'ensemble du personnel (administrateurs au niveau des conseils scolaires et enseignants) en ce qui concerne les sorties éducatives en plein air sont limitées relativement à ce qui suit :
  - i. L'interprétation et la mise en œuvre;
  - ii. La surveillance et la conformité.

<sup>22</sup> OEAP National Guidance (2017). « Model Forms, Mind maps and Checklists ». Récupéré le 10 mars 2018 à <https://oeapng.info/downloads/model-forms-mind-maps-and-checklists>.

<sup>23</sup> NSW Department of Education (2017). « Evidence of Policy Implementation Guidelines ». Récupéré le 27 février 2018 à <https://app.education.nsw.gov.au/sport/page/384>.

## Aperçu de la recommandation

Ce qui suit illustre les types de besoins en formation recensés par le personnel des conseils scolaires et des écoles dans le cadre du sondage, des séances de groupes de discussion et des entrevues. Plus précisément, la formation et le développement de la capacité devraient être conçues pour :

- Soutenir l'inclusion de considérations relatives à l'équité dans les politiques et procédures portant sur les sorties éducatives en plein air (par le biais d'une formation qui permettra d'élaborer des politiques et procédures dans une optique d'équité);
- Assurer la sensibilisation à grande échelle des écoles et des conseils scolaires aux caractéristiques des outils et modèles élaborés au niveau central (rapports de surveillance, etc.) et leur permettre d'en avoir une compréhension commune;
- Soutenir l'élaboration de politiques et procédures propres aux conseils scolaires (comment incorporer les exigences découlant des lignes directrices dans les politiques des conseils scolaires, comment adapter les politiques en fonction des besoins des écoles au sein des conseils scolaires, etc.);
- Faciliter l'interprétation et l'application uniformes des exigences découlant des lignes directrices au sein de l'ensemble des écoles et des conseils scolaires (favoriser la compréhension des principaux articles des lignes directrices, etc.);
- Créer des compétences et des activités de formation axées sur les rôles relativement à la planification, à la mise en œuvre et à la surveillance de mesures d'application des exigences liées aux sorties éducatives en plein air (à l'intention, par exemple, des responsables des politiques des conseils scolaires, des administrateurs scolaires, des responsables des sorties éducatives en plein air, bénévoles, etc.). Celles-ci pourraient porter sur ce qui suit :
  - Les exigences relatives à la planification et à l'approbation des sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques (comprendre toutes les considérations liées au processus d'approbation, etc.);
  - Les pratiques de gestion des risques et des responsabilités afférentes associées aux sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques (comprendre les pratiques de gestion des risques pertinentes, etc.);
  - Les considérations relatives à la mise en œuvre des sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques (fournir de plus amples détails sur la documentation exigée pour les tests de natation, etc.);
  - La surveillance de l'application des politiques et procédures concernant les sorties éducatives en plein air comprenant des activités aquatiques (pratiques les plus répandues en matière de suivi de la documentation et des approbations exigées, etc.).

La formation pourrait être dispensée sous les formes suivantes :

- **Solutions d'apprentissage en ligne** : afin d'atteindre le public le plus large possible tout en assurant une formation et une prestation normalisées à la grandeur de la province, d'une manière juste et équitable. Cette approche permet également aux conseils scolaires d'offrir une solution d'apprentissage autonome pouvant s'adapter au rythme et aux besoins des participants;
- **Solutions d'apprentissage en personne** : afin d'offrir des possibilités aux personnes qui n'ont pas d'accès Internet haute vitesse et de permettre une meilleure communication avec l'instructeur.

## Considérations relatives à la mise en œuvre

Le contenu de la formation pourrait être créé et présenté par :

- Le Ministère (en mettant à contribution l'expertise et les capacités internes);
- Des fournisseurs tiers (à l'aide d'un processus d'approvisionnement concurrentiel de création ou

d'hébergement d'un programme de formation); ou

- Un modèle hybride intégrant les deux premières approches (mettre à profit les capacités du Ministère tout en sous-traitant la création et l'hébergement de modules de formation).

### Exemples de pratiques d'autres territoires

Cette recommandation s'inspire de pratiques recensées dans le cadre de l'analyse juridictionnelle de l'Alberta au Canada et de la Nouvelle-Galles-du-Sud en Australie. En Alberta, le Canadian Rockies Public School Board a créé, de concert avec le Conseil canadien de plein air (CCPA) :

- Un programme de formation destiné aux enseignants et portant sur les principes de direction essentiels applicables aux activités en plein air, y compris les procédures de mise en œuvre et de post-réflexion);
- Un programme de formation destiné aux administrateurs et visant à leur apprendre à élaborer des mesures de surveillance efficaces pour les programmes d'activités en plein air.

Le gouvernement de la Nouvelle-Galles-du-Sud fournit, par l'entremise de la School Sports Unit (SSU), une présentation visant à sensibiliser les employés des écoles à l'interprétation des politiques et lignes directrices relatives à la sécurité des sorties éducatives en plein air de cet État australien<sup>24</sup>. Cette présentation est disponible en ligne, accompagnée d'instructions afin que les administrateurs scolaires puissent livrer la présentation. La présentation permet aux employés des écoles de faire un survol des composantes de base de ces politiques et lignes directrices, et décrit les implications des principales décisions associées à certaines activités ainsi qu'à des stratégies connexes de gestion du risque.

### 3. Créer un centre de soutien à la mise en œuvre centralisée des politiques

#### Raisonnement sous-tendant la recommandation

Un centre de soutien à la mise en œuvre centralisée des politiques aiderait les écoles et les conseils scolaires à gérer ce qui suit :

- A. Des représentants de conseils scolaires et d'écoles ont indiqué qu'ils souhaiteraient bénéficier d'outils de direction du Ministère et d'outils normalisés additionnels se trouvant au même endroit afin de soutenir :
  - i. L'élaboration et l'interprétation de politiques et procédures (savoir comment incorporer Les lignes directrices de la meilleure façon possible dans les politiques et procédures des conseils scolaires, etc.);
  - ii. L'application des exigences en matière de surveillance et l'évaluation de la conformité (fournir un soutien qui permettra d'utiliser efficacement les outils et modèles mis au point au niveau central, tels que les rapports de surveillance, afin de surveiller et d'évaluer la conformité);
- B. L'expertise et la capacité administrative disponibles pour les activités éducatives et excursions en plein air varient d'un conseil scolaire à l'autre;
- C. Des représentants de conseils scolaires et d'écoles ont indiqué qu'ils souhaiteraient que l'on crée une communauté de pratique en conjonction avec le personnel des conseils scolaires et des écoles ainsi que des organismes tiers afin de partager des pratiques exemplaires liées aux activités éducatives et excursions en plein air.

#### Aperçu de la recommandation

Un centre de soutien à la mise en œuvre des politiques générerait les éléments qui précèdent en s'assurant que l'ensemble des écoles et des conseils jouit d'un accès égal à des renseignements normalisés par l'entremise de ressources centralisées. La création d'un centre de mise en œuvre des politiques pourrait comporter ce qui suit<sup>25</sup> :

- A. Créer un système de soutien en se servant de ce qui suit :
  - i. Des outils, des modèles et des processus d'encadrement offerts au niveau central afin

<sup>24</sup> Pour un exemple, consultez NSW Department of Education (2017). Sport and Physical Activity Policy. Récupéré le 29 mars 2018 à <https://app.education.nsw.gov.au/sport/page/1042>.

<sup>25</sup> Une liste illustrative détaillée des services qui pourraient être offerts par le centre de soutien à la mise en œuvre des politiques figure à l'annexe C du rapport complet. Toutes les ressources d'appoint devraient être créées afin de procurer une marge de manœuvre aux personnes qui doivent examiner les besoins propres à chaque école, et cela devrait être fait dans une optique d'équité.

d'améliorer les politiques et procédures actuelles des conseils scolaires ou de leur servir de complément;

- ii. Des ressources d'appoint s'ajoutant aux outils et modèles normalisés (instructions, exemples de cas, définitions détaillées, etc.);
  - iii. Des conseils stratégiques ainsi que des processus d'interprétation et d'encadrement (cela pourrait comprendre de la formation en personne ou du soutien téléphonique et en ligne pour répondre à des questions).
- B. Un soutien à la sensibilisation et à l'échange de renseignements à l'échelle de la province, qui pourrait être fourni par l'entremise de ce qui suit :
- i. L'élaboration d'outils et de modèles de sensibilisation (modèles de présentations axées sur la sensibilisation destinés aux conseils scolaires et conçus pour être utilisés par les écoles de leur district, etc.);
  - ii. La création d'une communauté de pratique (en présentiel ou en ligne) visant à permettre aux conseils scolaires et à leurs écoles d'interagir entre eux et de partager des pratiques;
  - iii. Le partage de mises à jour importantes et de nouvelles ressources (mises à jour des lignes directrices, nouvelles ressources offertes, renseignements importants, etc.) à l'échelle de la province.

### Considérations relatives à la mise en œuvre

Trois approches en matière de mise en œuvre devraient être examinées et prises en considération :

- L'hébergement interne par le Ministère (en mettant à contribution l'expertise et les capacités internes);
- Le recours à des organismes tiers (approvisionnement concurrentiel pour la création des ressources d'appoint ou l'hébergement et le maintien des services); ou
- L'utilisation d'un modèle hybride intégrant des éléments des deux premières approches.

### Exemples de pratiques d'autres territoires

Cette recommandation s'inspire d'un centre de soutien semblable mis sur pied par le gouvernement de l'État de la Nouvelle-Galles-du-Sud en Australie par l'entremise de sa School Sports Unit (SSU). Les principales fonctions de la SSU comprennent l'hébergement et le maintien en vigueur de politiques d'outils de soutien et de modèles centralisés, et la prestation de conseils et d'un encadrement aux écoles<sup>26</sup>. La SSU a pour objectif d'augmenter la mobilisation des écoles, d'uniformiser la mise en œuvre des politiques et procédures et, en dernière analyse, d'accroître la mesure dans laquelle les politiques et lignes directrices centralisées sont appliquées.

Ces services s'apparentent aux mesures de soutien offertes par le Outdoor Education Advisers' Panel (OEAP) dans le comté de Devon au Royaume-Uni<sup>27</sup>. Le système du site Web de l'OEAP héberge des outils et modèles centralisés et utilise un forum en ligne de conseillers régionaux pour échanger des renseignements et favoriser l'uniformité des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et procédures des conseils scolaires.

En Ontario, un conseil scolaire a créé une présentation axée sur la sensibilisation et qui se rapporte aux activités aquatiques exigeant un encadrement serré; cette présentation est destinée aux surintendants ainsi qu'aux directeurs et directeurs adjoints et au personnel des écoles. Elle vise à favoriser une compréhension commune du processus d'excursion et à assurer la sécurité des élèves en fournissant un aperçu des définitions clés, des ressources, des rôles et des responsabilités clés, des formulaires et modèles pertinents et des exigences en matière d'approbation. Des représentants d'écoles du district de ce conseil scolaire lui ont indiqué que la présentation avait permis de clarifier des processus et d'uniformiser davantage l'interprétation et l'application des politiques et procédures en matière d'activités éducatives en plein air.

<sup>26</sup> NSW Department of Education. (2017). Sport and Physical Activity Policy. Récupéré le 29 mars 2018, à [https://app.education.nsw.gov.au/sport/Home/PolicyAndGuidelines?cache\\_id=ac1a2](https://app.education.nsw.gov.au/sport/Home/PolicyAndGuidelines?cache_id=ac1a2).

<sup>27</sup> OEAP (2017). OEAP Guidance Documents. Récupéré le 10 mars 2018 à <https://oeapng.info/guidance-documents/>.

## Résumé et conclusion

Les conseils scolaires à l'échelle de l'Ontario font tout ce qu'ils peuvent pour offrir des possibilités de sorties éducatives en plein air à tous leurs élèves. Ils sont également déterminés à élaborer et à administrer des politiques et procédures efficaces en ce qui concerne ces sorties éducatives.

Cependant, même si la plupart des conseils scolaires ont indiqué qu'ils disposent de procédures et politiques relatives aux sorties éducatives en plein air et qu'ils utilisent Les lignes directrices en tant que normes minimales de gestion du risque, les entrevues, les séances des groupes de discussion et les résultats qualitatifs des sondages laisse entendre qu'on aimerait bénéficier d'un soutien additionnel, et que celui-ci est devenu nécessaire. L'un des thèmes communs abordés dans le cadre des sondages, des entrevues et des séances des groupes de discussion a trait à la nécessité de créer d'autres possibilités d'échange de renseignements au sein des conseils scolaires ainsi qu'entre les conseils scolaires et des organismes tiers. Des membres de groupes de discussion et des personnes interviewées ont indiqué qu'ils souhaiteraient bénéficier de possibilités additionnelles de partager des pratiques exemplaires, de tirer parti de connaissances existantes et d'obtenir de la formation supplémentaire.

Le présent rapport présente une série de recommandations fondées sur ces constatations aux fins de leur examen par le Ministère et les conseils scolaires. En mettant l'accent sur la prestation d'un soutien et de possibilités aux conseils scolaires, on s'assure que ceux-ci disposent d'une marge de manœuvre pour gérer les besoins de leurs élèves et de leurs collectivités locales tout en répondant aux exigences en matière de sécurité énoncées dans Les lignes directrices.



## **[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)**

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte, une société à responsabilité limitée de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL).

Le nom « Deloitte » renvoie à un ou plusieurs des cabinets de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, une société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, et à son réseau de cabinets membres, dont chacun constitue une entité légalement distincte n'ayant pas le pouvoir de se lier aux autres. Veuillez consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about) pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et entités affiliées.